

FORMATION PROFESSIONNELLE
ET APPRENTISSAGE

Ma formation, c'est mon emploi

» laRegion.fr



édito

Christian BOURQUIN

Président de la Région Languedoc-Roussillon
Sénateur



Depuis 2004, la Région a fait de l'emploi une priorité. C'est avec force qu'elle poursuit l'objectif d'améliorer le niveau de qualification et de formation de chacun. Une attention particulière est accordée aux jeunes, qui représentent l'avenir de notre territoire. Formée et compétente, c'est notre jeunesse qui tirera en effet demain le Languedoc-Roussillon vers le haut.

Dans la brochure présente, chacun pourra trouver le mode d'emploi pour assurer sa formation. Cela ne doit pas se faire par hasard, la démarche relève à la fois d'aspirations personnelles et d'une bonne connaissance de la réalité du marché du travail.

Au fil des pages, ceux qui le souhaitent pourront donc définir leur projet professionnel, puis l'élaborer et le conforter pour enfin accéder à des qualifications reconnues. Dans ce parcours parfois difficile, la Région agit pour épauler chacun grâce à son expertise.

Le monde de la formation étant tourné vers le développement économique, ce mode d'emploi s'adresse aussi aux chefs d'entreprise qui pourront y trouver des réponses en matière de parcours et de meilleure gestion des ressources humaines.

Avec cet outil indispensable, la Région entend donner à chacun les clés pour réussir son projet professionnel.

Vous êtes demandeur d'emploi,
la Région vous propose le Pass Lr Emploi pour :

- > **définir votre projet professionnel**
- > **élaborer et conforter votre projet professionnel**
- > **accéder à une qualification reconnue**

Vous souhaitez devenir apprenti,
la Région vous ouvre les portes de l'apprentissage

Vous êtes salarié ou chef d'entreprise,
la Région vous propose le Pass Lr Pro

Stagiaires ou apprentis,
la Région vous ouvre des droits

Vous êtes
demandeur d'emploi :
**définir votre projet professionnel
avec le Pass Lr Emploi**

Définir votre projet professionnel

S'orienter

La Région s'appuie sur un réseau de structures qui vous conseille dans l'élaboration de votre projet professionnel et le choix d'une formation adaptée. L'accès à un stage de formation financé par la Région Languedoc-Roussillon est réservé à des demandeurs d'emploi obligatoirement inscrits à Pôle emploi et ayant travaillé un projet professionnel avec leurs conseillers d'insertion.

Liste des prescripteurs habilités par la Région et que vous devez contacter pour tout projet de formation

www.laregion-seformer.fr

Les prescripteurs	Public ciblé	Objectifs
Missions locales	Vous avez entre 16 et 25 ans et vous êtes sorti du système scolaire.	Votre conseiller d'insertion vous accompagne dans l'élaboration de votre projet professionnel et peut également vous aider sur des thématiques plus globale (logement, santé, mobilité,...).
Pôle emploi	Vous êtes demandeur d'emploi, jeune ou adulte.	Votre conseiller pôle emploi vous aide à concevoir votre parcours de formation et vous appuie dans votre recherche d'emploi.
Cap Emploi	Vous êtes jeune ou adulte en situation de handicap et engagé dans une démarche d'accès ou de retour à l'emploi en milieu ordinaire de travail.	Cap emploi vous informe et vous conseille dans toutes vos démarches d'insertion professionnelle.
Services d'insertion des Conseils généraux	Vous êtes bénéficiaire du RSA (Revenu de Solidarité Active) ou ayant droit.	Dans le cadre de votre contrat d'insertion, votre conseiller vous aide à construire un parcours d'insertion qui peut notamment reposer sur une entrée en formation professionnelle.
Centres d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille (CIDFF)	Vous avez plus de 18 ans et vous êtes une femme.	Le CIDFF facilite l'élaboration de votre projet professionnel en élargissant vos choix possibles par des informations sur les métiers et sur les formations. D'autres thématiques plus larges peuvent être abordées au sein des CIDFF (logement, garde d'enfants, ...).
L'Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC)	Vous êtes cadre, jeune diplômé ou expérimenté.	L'APEC vous accompagne, que vous soyez en activité ou en recherche d'emploi, à toutes les étapes de votre évolution professionnelle.

La Région met également à votre disposition des outils pour vous aider à mieux préparer vos entretiens avec vos conseillers :

- Site sur les métiers qui recrutent en languedoc roussillon : www.100metiersenregionlr.fr/presentation
- Le moteur de recherche sur les formations accessibles financées par la Région : www.laregion-seformer.fr
- Les numéros verts :
 - > Pour les demandeurs d'emploi **N°Vert 0 800 00 70 70**
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
 - > Pour les salariés et les chefs d'entreprises **N°Vert 0 800 00 74 74**
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
- Un site pour tout savoir sur l'apprentissage et trouver un contrat avec une entreprise : www.apprentissagelr.fr

Enfin, tout au long de l'année, la Région organise, avec ses partenaires, des manifestations pour valoriser les métiers et la place de la formation dans la réalisation de votre projet professionnel :

- **Les salons T.A.F (Travail Avenir Formation)** : Manifestations d'envergure organisées tous les ans dans chaque département. Ces salons donnent l'occasion aux entreprises de recruter en direct leurs futurs collaborateurs et d'identifier l'ensemble de l'offre de formation accessible en Languedoc-Roussillon. Chaque année, plus de 60 000 visiteurs, 10 000 offres d'emploi, 600 entreprises et 300 organismes de formation.
- **La semaine de l'apprentissage** : il s'agit d'ouvrir les CFA et lycées professionnels aux jeunes et à leurs familles pour visiter les ateliers de formation, mettre en lumière des actions innovantes et susciter des vocations auprès des jeunes pour qu'ils puissent se projeter dans l'avenir et choisir l'apprentissage, voie d'excellence d'insertion professionnelle pour réussir.
- **Le concours de la « Nuit des Qualifs »** : ce concours permet de distinguer l'esprit d'initiative, l'excellence et la capacité d'innovation et d'adaptation mis en œuvre par l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle du Languedoc-Roussillon. Les lauréats du concours sont récompensés lors de la « Nuit des qualifs » organisée par la Région.
- **Les Olympiades des Métiers** : véritables Jeux Olympiques destinés à promouvoir la formation professionnelle et les métiers, les Olympiades des métiers réunissent, tous les deux ans, les meilleurs jeunes professionnels de tous pays. Les Olympiades permettent de mesurer l'excellence de la formation en Languedoc-Roussillon, d'abord en Région au travers des sélections locales, puis au niveau national et enfin lors des finales internationales. A l'issue des sélections régionales organisées par la Région, l'équipe du Languedoc-Roussillon est composée des meilleurs dans chaque épreuve.
- **Les Maisons de la Région** : pour tout savoir sur vos démarches en matière de formation professionnelle mais aussi pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et l'aménagement du territoire régional.
 - Perpignan** : 34, avenue du Général de Gaulle - 66000 Perpignan • Accueil formation professionnelle et apprentissage
Tél. 04 68 34 32 34 - maisonregion.perpignan@orange.fr
 - Nîmes** : 3, Place des Arènes - 30000 Nîmes • Accueil formation professionnelle et apprentissage
Tél. 04 66 38 38 64 - maisonregion.nimes@cr-languedocroussillon.fr
 - Carcassonne** : 26 rue Antoine Marty - 11000 Carcassonne • Accueil formation professionnelle et apprentissage
Tél. 04 68 11 17 35 - maisonregion.carcassonne@cr-languedocroussillon.fr
 - Mende** : 98 boulevard Théophile Roussel - 48000 Mende • Accueil formation professionnelle et apprentissage
Tél. 04 66 42 85 09 - maisonregion.mende@cr-languedocroussillon.fr
 - Béziers** : 5, avenue Alphonse Mas - 34500 Béziers
Tél. 04 67 36 50 10 - maisonregion.beziers@cr-languedocroussillon.fr
 - Narbonne** : 1 bis rue boulevard Maréchal Joffre - 11100 Narbonne
Tél. 04 68 93 31 90 - maisonregion.narbonne@cr-languedocroussillon.fr

Pour connaître les dates des salons et des différentes manifestations de votre département, vous pouvez contacter le numéro vert **N°Vert 0 800 00 70 70**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Vous êtes
demandeur d'emploi :
**élaborer et conforter
votre projet professionnel
avec le Pass Lr Emploi**

Élaborer et conforter votre projet professionnel

Si vous avez besoin de l'appui renforcé d'un conseiller, la Région vous propose, en fonction de votre âge, plusieurs dispositifs pour découvrir des métiers, améliorer votre socle de connaissance et acquérir les premiers gestes professionnels avant une entrée en formation qualifiante.

Les Écoles Régionales de la deuxième chance (ER2C)

www.laregion-seformer.fr ou  **N°Vert 0 800 00 70 70**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Ce programme vous concerne si vous êtes	Jeune de 18 à 25 ans* inscrit comme demandeur d'emploi, sorti du système de formation initiale depuis au moins 6 mois. <i>* dès 16 ans sous certaines conditions</i>
La Région vous finance	Une formation à la carte pour : <ul style="list-style-type: none">- Acquérir et consolider les savoirs de base,- Déterminer votre projet professionnel. Une rémunération et une protection sociale pendant toute la durée de votre formation.

Les Écoles Régionales de l'Apprentissage

www.laregion-seformer.fr ou  **N°Vert 0 800 00 70 70**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Ce programme vous concerne si vous êtes	Jeune de 16* à 26 ans inscrit ou non comme demandeur d'emploi. <i>* dès 15 ans si une classe de 3^e a été effectuée</i>
La Région vous finance	Une formation pour : <ul style="list-style-type: none">- Découvrir les métiers accessibles par la voie de l'apprentissage,- Consolider votre projet professionnel, Rechercher une entreprise pour la signature de votre contrat d'apprentissage. Une rémunération et une protection sociale pendant toute la durée de votre action.

Le Programme d'Action Préparatoire à l'Insertion, pré-qualification : A.P.I

www.laregion-seformer.fr ou  **N°Vert 0 800 00 70 70**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Ce programme vous concerne si vous êtes	Demandeur d'emploi et que vous n'avez pas déjà bénéficié, dans le délai d'un an, d'une formation du Programme Régional Qualifiant financé par la Région.
La Région vous finance	Les moyens de définir votre projet professionnel : <ul style="list-style-type: none">- découverte des métiers et/ou précision sur votre projet professionnel,- acquisition des pré-requis utiles pour la poursuite de votre parcours,- acquisition des 1^{er} gestes professionnels.
Les plus	Une offre de formation répartie sur tout le territoire régional. Un module de sensibilisation au développement durable intégré à toutes les actions de formation. Une rémunération et la protection sociale pendant toute la durée de votre action.

notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Vous êtes
demandeur d'emploi :
accéder à une qualification reconnue
avec le Pass Lr Emploi

Accéder à une qualification reconnue

La Région détient la compétence pour mettre en place les actions de formation pour les demandeurs d'emploi. A ce titre, elle organise sur l'ensemble du territoire régional une offre de formation qui correspond aux besoins de l'économie du Languedoc- Roussillon.

Pour faciliter l'accès à l'emploi après une formation financée par la Région, l'accent est mis sur l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification reconnue afin de concilier maîtrise technique et reconnaissance par les professionnels du secteur.

Pour assurer l'égalité de traitement et l'égalité d'accès à ces dispositifs, la Région offre des formations gratuites pour les demandeurs d'emploi.

Seuls les demandeurs d'emploi, inscrits à Pôle emploi, sortis du système scolaire depuis plus de 6 mois et ayant préalablement élaboré leur projet professionnel avec un réseau d'orientation reconnu par la Région peuvent prétendre à une entrée en formation sur les différents dispositifs mis en œuvre.

• Le Programme Régional Qualifiant : P.R.Q

Ce programme vous concerne si vous êtes	Demandeur d'emploi et que vous n'avez pas déjà bénéficié, dans le délai d'un an, d'une formation financée par la Région.
La Région vous permet	Une certification professionnelle (une qualification, un diplôme, un titre homologué ou un certificat de qualification délivré par une branche professionnelle) ou un perfectionnement en vue d'obtenir un emploi stable.
Les plus	Une offre de formation répartie sur tout le territoire régional. Un diplôme ou une qualification reconnue pour accéder à un emploi à l'issue de la formation. Un module de sensibilisation au développement durable intégré à toutes les actions de formation quel que soit le secteur d'activité. Une rémunération et une protection sociale pendant toute la durée de votre formation.

• Le Programme Expérimental Recherche et Innovation : E.R.I

Ce programme vous concerne si vous êtes	Demandeur d'emploi n'ayant pas bénéficié, dans le délai d'un an, d'une formation financée par la Région.
La Région vous finance	Des formations spécifiques présentant une pédagogie innovante permettant de réaliser un projet professionnel abouti dans des secteurs porteurs d'avenir. Une rémunération et une protection sociale pendant toute la durée de votre formation.

• Les formations en enseignement supérieur professionnel (Universités, Cnam, Supagro,...)


Ce programme vous concerne si vous êtes	Demandeur d'emploi.
La Région vous finance	Des formations assurées par les centres de formation continue des universités. La Région vous ouvre l'accès à des diplômes nationaux et dans certains cas à des diplômes d'université (DU).
Le plus	Si vous n'avez pas le bac , la Région participe au financement du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) pour que vous puissiez accéder aux diplômes de l'enseignement supérieur (après le bac).

• Les formations sanitaires et sociales

La Région détient cette compétence depuis 2004 et assure le financement des écoles de formation implantées en Languedoc-Roussillon.

Ce programme vous concerne si vous êtes	Demandeur d'emploi ou étudiant en poursuite de scolarité.
La Région vous finance	<p>L'accès gratuit aux formations qui relèvent de sa compétence (hors frais d'inscription)</p> <ul style="list-style-type: none"> - les formations sociales : accès par concours aux diplômes de moniteur éducateur, éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, technicien de l'intervention sociale et familiale, assistant de service social, conseiller en économie sociale et familiale. - les formations paramédicales : formations soumises à des quotas, accès par concours aux diplômes d'ambulancier, aide-soignant, auxiliaire de puériculture. <p>La participation au financement des formations sanitaires : formations soumises à des quotas, accès par concours aux diplômes d'infirmier, de masseur kinésithérapeute, d'ergothérapeute, de sage-femme...</p>
La Région vous finance	<p>Gratuité des formations (hors frais d'inscription)</p> <p>Possibilité de bénéficier d'une bourse financée par la Région pendant vos études (sous conditions)</p>

• La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Ce programme vous concerne si vous êtes	Demandeur d'emploi ou salarié
La Région vous permet	<p>Un accompagnement au sein des Points Information Conseil (PIC) sur la VAE (répartis dans chaque département permettant une information générale, des aides et des conseils personnalisés. Vous pouvez avec un conseiller spécialisé faire le point sur votre expérience professionnelle et identifier les diplômes auxquels vous pouvez prétendre.</p> <p>Un centre régional de ressources qui donne toutes les informations utiles sur la VAE : http://vae.cariflr.fr (guide du financement, espace professionnel, aide à la recherche des certifications existantes).</p>
Le plus	<p>Une prise de contact avec un  N°Vert 0 800 00 73 73 <small>APPEL GRATUIT DE PLUS UN POSTE FIXE</small></p>

Vous souhaitez
devenir apprenti,
la Région vous ouvre
les portes de l'apprentissage

La formation par la voie de l'apprentissage

Il s'agit de proposer une formation en alternance pour accéder à un diplôme reconnu et se confronter à la réalité des entreprises. La voie de l'apprentissage est un dispositif qui relève de la compétence de la Région et qui dépend très fortement de l'implication du monde économique (entreprises, branches professionnelles). Véritable voie d'excellence professionnelle, la Région mise beaucoup sur ce dispositif qui ouvre de sérieuses perspectives d'embauche aux jeunes qui suivent une formation par apprentissage.

Vous êtes âgé de 16 à 25 ans : les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et les sections d'apprentissage dans les lycées ou les universités vous permettent d'acquérir un diplôme, un titre ou une certification professionnelle, du CAP au diplôme d'ingénieur. La Région incite l'embauche des jeunes apprentis au sein des entreprises et considère que l'apprentissage est la voie d'accès à l'emploi la plus efficace (près de 70% des apprentis sont en emploi à l'issue de leur formation).

Pour tout connaître sur ce dispositif, prendre connaissance de l'offre de formation accessible en Languedoc Roussillon par la voie de l'apprentissage, la Région édite chaque année **le guide de l'apprentissage** (à retirer notamment dans les missions locales et les maisons de la Région ou téléchargeable sur le site de la Région www.laregion-seformer.fr). Elle met également à votre disposition un site dédié www.apprentissagelr.fr

L'apprentissage peut s'entreprendre à tous niveaux de formation. A tout moment de votre parcours de formation initiale, il vous est possible d'accéder à une formation par apprentissage ou de reprendre des études traditionnelles sous statut scolaire.

Dans un premier temps, vous devez déterminer le métier que vous souhaitez exercer en fonction de vos goûts, de vos aptitudes, mais aussi de la situation du marché du travail. Pour ce faire il est important de se rendre dans un lieu d'information et d'orientation ou dans les CFA qui sont en mesure d'accompagner votre projet et de vous guider dans votre recherche. C'est dans ce cadre que la Région a mis en place des écoles de l'apprentissage au sein des CFA. (cf fiche « élaborer votre projet professionnel »)

Dans un deuxième temps, il importe de repérer les entreprises susceptibles de correspondre au métier que vous souhaitez exercer. Les Centres d'Aides à la Décision des Chambres de Métiers, les « Points A » des Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres d'Agriculture pourront vous informer et éventuellement vous recommander auprès des employeurs mais c'est à vous de faire les démarches, soit par téléphone, soit en envoyant votre curriculum vitae et une lettre de motivation, suivis de rendez-vous pendant lesquels vous devrez faire valoir vos connaissances, vos diplômes éventuels et surtout votre motivation.

Les contrats d'apprentissage étant signés entre le 1^{er} juillet et le 30 novembre, il est préférable de commencer les recherches bien avant le 1^{er} juillet (selon votre niveau initial et le diplôme préparé ce contrat peut aller de 1 à 3 ans).

Plus d'info : www.apprentissagelr.fr

Ce programme vous concerne si vous êtes	Jeune de 16 à 25 ans (15 ans possible si une classe de troisième ou une classe préparatoire à l'apprentissage a été effectuée) et 26 ans non révolus à la signature du contrat.
La Région vous finance	L'accès à une formation initiale gratuite qui permet d'obtenir un diplôme ou un titre homologué (du CAP au niveau BAC + 5) tout en étant rémunéré par l'entreprise dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, en alternant des périodes en centre de formation et en entreprise. La Région vous offre votre équipement professionnel.
La Région vous finance	Durant la formation, vous êtes suivi par votre Maître d'Apprentissage. Un livret d'apprentissage assurera le lien entre lui et l'équipe enseignante du CFA. Le temps passé en entreprise représentera entre 50 % et 75 % du temps de travail selon le diplôme préparé.
L'entreprise vous propose	Une rémunération pendant votre formation : votre statut de salarié vous ouvre les mêmes droits que les autres salariés de l'entreprise qui signe un contrat avec vous.

notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Salariés, entreprises :

**créer, transmettre,
renforcer les compétences
avec Pass Lr Pro**

Entreprises : créer, transmettre, renforcer les compétences

Créer et transmettre votre entreprise

Avec un taux de **création d'entreprises** record, le Languedoc-Roussillon se situe traditionnellement au premier rang des régions de France. Le potentiel de reprise d'entreprise est particulièrement important notamment dans l'artisanat, secteur clé de l'économie régionale.

Pour vous assurer les meilleures chances de succès et accompagner votre projet de création ou de reprise d'une entreprise, la Région a mis en place différents dispositifs en matière d'appui au développement économique (avances remboursables), ou au titre de ses compétences en matières de formation professionnelle.

• Le Programme d'Accompagnement à la Création et à la Transmission d'Entreprises (P.A.C.T.E) – volet formation

Ce programme vous concerne si vous êtes	Porteur d'un projet de création ou de reprise d'entreprise.
La Région vous finance	Des formations collectives ou des formations « à la carte ». Ces actions sont mises en place par un réseau de professionnels. La Région soutient directement les organismes de formation ou les structures d'accompagnement à la création/ reprise. Les porteurs de projet doivent donc s'adresser directement à ces structures. Les formations qui sont gratuites ne donnent toutefois pas lieu à une rémunération.

Accédez à la liste des structures financées par la région sur le site www.laregion-seformer.fr

ou au numéro vert  **0 800 00 70 70**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

- **Le Programme d'Accompagnement à la Création et à la Transmission d'Entreprises (P.A.C.T.E) – volet économique**

Ce programme vous concerne si vous êtes	Porteur d'un projet de création ou de reprise d'entreprise.
La Région vous finance	Des avances remboursables à taux 0, garanties, aides au conseil et au recrutement (financement du salaire du futur repreneur). Ce programme a pour objet de mobiliser des financements régionaux adaptés à la taille de l'entreprise, à la nature du projet (transmission, création ou reprise) et à son stade de maturité.


La Région Languedoc-Roussillon se place en chef de file du développement économique sur l'ensemble de son territoire. Ses programmes d'aide et de soutien au développement économique accompagnent la croissance des entreprises qui sont au cœur de ce dispositif. Découvrez l'ensemble de ces programmes sur le site www.info-entrepriseslr.fr ou au 04 67 22 90 72.

Renforcer les compétences au sein de votre entreprise


Le développement d'une entreprise repose notamment sur les compétences de ses salariés et sur sa capacité à anticiper les évolutions du marché. La formation des salariés relève de la responsabilité des entreprises et plus généralement des représentants de la branche professionnelle mais il est important de souligner que la Région intervient également dans ce domaine.

Il s'agit en effet d'augmenter l'accès à la qualification des salariés et de mettre à leur disposition un accompagnement spécifique pour leur permettre d'évoluer dans leur vie professionnelle et de progresser par la voie de la formation ou de la Validation des Acquis de l'Expérience.

• Le programme Promotion de l'Emploi par la Formation des Actifs (P.E.F.A)

Ce programme vous concerne si vous êtes	Salarié ou chef d'entreprise.
La Région vous finance	Un accompagnement tout au long de la formation de vos salariés dans le cadre du Pass pro LR : <ul style="list-style-type: none">- la formation de vos salariés,- les démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC),- les congés individuels de formation (CIF). La Région attribue des aides financières directement aux Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) et aux organismes de formation. Aucun financement n'est accordé directement aux salariés et aux entreprises.
Le plus	Un numéro vert mis à disposition pour toutes les questions sur la formation et sur les dispositifs ouverts aux salariés quelle que soit la nature de votre contrat (CDI, CDD) :  <small>APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE</small>

• La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Ce programme vous concerne si vous êtes	Demandeur d'emploi ou salarié.
La Région vous finance	<p>Un accompagnement au sein des Points Information Conseil (PIC) sur la VAE répartis dans chaque département permettant une information générale, des aides et des conseils personnalisés. Vous pouvez avec un conseiller spécialisé faire le point sur votre expérience professionnelle et identifier les diplômes auxquels vous pouvez prétendre.</p> <p>Un centre régional de ressources qui donne toutes les informations utiles sur la VAE : http://vae.cariflr.fr (guide du financement, espace professionnel, aide à la recherche des certifications existantes).</p>
Le plus	<p>Une prise de contact avec un N° vert  0 800 00 73 73</p> <p><small>APPEL GRATUIT DEPLUS UN POSTE FIXE</small></p>

• Le recrutement d'un apprenti : le chèque apprentissage

Vous êtes chef d'entreprise, l'apprentissage constitue un excellent moyen de répondre à vos besoins et préoccupations en matière de ressources humaines. Il permet, d'une part, de former un jeune à un métier et, d'autre part, d'intégrer de nouvelles compétences dans votre entreprise. La Région vous finance à chaque étape jusqu'à 6 850 € par apprenti (aide soumise à certains critères d'éligibilité).

Le chèque « apprentissage » en trois étapes :

1^{re} étape : aide à la signature du contrat d'apprentissage	
Bénéficiaire	Entreprises ou établissements publics de moins de 20 salariés pour l'embauche d'un jeune (dont le contrat d'apprentissage est supérieur à 12 mois) non titulaire d'un diplôme sanctionnant le second cycle de l'enseignement secondaire général, technologique ou professionnel, sauf CAP ou BEP ou titre homologué de niveau équivalent.
Modalités	1 800 € par apprenti + bonification de 250 € versés aux entreprises qui signent un contrat d'apprentissage à un jeune issu de l'action « Ecole de l'apprentissage » financée par la Région.

2^e étape : aide au soutien à l'effort de formation

Bénéficiaire	Entreprises ou établissements publics qui signent avec leur apprenti un contrat d'une durée au moins égale à douze mois, quel que soit l'âge de l'apprenti(e) à la date de la signature du contrat. Cette indemnité est réglée à l'employeur par la Région à l'issue de chaque année de formation sous réserve de l'assiduité.
Modalités	1 000 € à l'issue de chaque année de formation sous réserve que l'apprenti(e) n'ait pas été retenu en entreprise en dehors de la période réglementaire.

3^e étape : aide à la signature d'un CDI

Bénéficiaire	Entreprises ou établissements publics qui embauchent leur apprenti(e) dans le mois qui suit la fin du contrat d'apprentissage, en CDI, sans période d'essai.
Modalités	1 800 € par apprenti.

Découvrir les conditions, les pièces à fournir...sur www.laregion-seformer.fr ou sur www.apprentissagelr.fr

En savoir plus, contactez le  **N°Vert 0 800 00 70 70**
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

La Région vous
ouvre des droits :
l'égalité d'accès
et l'égalité de traitement

La Région vous ouvre des droits : l'égalité d'accès et l'égalité de traitement

Les aides aux stagiaires

• La rémunération des stagiaires en formation

- > La Région accorde une rémunération sous certaines conditions, notamment de ressources, aux stagiaires qui suivent une formation professionnelle. Pour y accéder, il faut être demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi et ne pas bénéficier d'une indemnité versée par Pôle emploi : allocation de l'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) ou de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS).
- > Les barèmes de rémunération sont définis dans le code de travail ce qui garantit l'égalité de traitement.

• Les aides à l'hébergement et à la restauration des stagiaires

La Région a conclu un accord avec l'AFPA et permet à ses stagiaires de bénéficier de possibilités d'hébergement et de restauration.

Plus de renseignements au  **N°Vert 0 800 00 70 70**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

• La protection sociale

La Région prend en charge la protection sociale de l'ensemble des stagiaires intégrant une action de formation qu'elle conventionne et qui n'en bénéficie pas par ailleurs. La Région couvre ainsi l'assurance maladie, les prestations familiales, l'assurance vieillesse et les accidents du travail survenus lors de la période de formation.

• La bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales

La bourse est réservée aux étudiants non salariés. Sauf cas particuliers, elle ne peut pas être cumulée avec les allocations chômage .

Il existe 5 échelons (de 1 315 € par an à 3 554 € par an de bourses), selon la situation sociale et familiale de l'étudiant. Ces montants sont recalculés au prorata temporis de la formation suivie, si l'élève ou étudiant est inscrit dans un cursus partiel ou allégé.

Le versement de la bourse est mensualisé. En cas d'abandon en cours de formation, le versement de la bourse est suspendu. La demande de bourse doit être saisie entre mi décembre et mi janvier.

Plus de renseignement sur www.laregion-seformer.fr

Les aides aux apprentis

Au delà du financement des Centres de Formation des Apprentis et des investissements pour moderniser et adapter l'offre de formation accessible par la voie de l'apprentissage la Région accorde un financement spécifique pour les apprentis et les entreprises :

• Les équipements professionnels

La Région contribue à l'acquisition du 1^{er} équipement professionnel des apprentis. Ces équipements sont remis aux apprentis par le CFA qui en fait l'acquisition. Ce matériel est, durant la première année de formation, mis à disposition des apprentis. Il devient propriété de l'apprenti à l'issue de la première année de formation.

Cette aide s'applique aux apprentis de première année ou en entrée de formation des diplômés de niveau V et IV selon le forfait suivant :

Forfait	Secteur professionnel
80	Industrie, BTP, électricité, électronique, agriculture et agroalimentaire, mécanique, carrosserie, ébénisterie, textile, couture, maintenance, hygiène, gestion des déchets, encadreur, plasturgie.
100	Alimentation (boulangerie, pâtisserie, traiteur, boucherie, charcuterie), restauration (sommellerie, café brasserie), préparateur en pharmacie, prothésiste dentaire, fleuriste, industries graphiques, métiers de la mer.
200	Hôtellerie - restauration (cuisine et restaurant)
300	Soins à la personne (coiffure, esthétique)
400	Métiers d'art (bijoutiers, photographes) . Métiers du sport.

• L'hébergement et la restauration

Dans un souci d'équité entre les apprentis, la Région fait bénéficier l'ensemble des apprentis d'une aide forfaitaire pour les repas et les nuitées.

Montant de la participation de la Région pour un repas : 2 €

Montant de la participation de la Région pour une nuitée : 5 €

> Si l'établissement dispose d'un hébergement ou d'un système de restauration, l'aide régionale, versée au CFA, vient en déduction du prix payé par l'apprenti qui sera informé de la participation financière de la Région.

> Si l'établissement ne dispose pas d'un hébergement ou d'un système de restauration alors l'aide régionale est également apportée au CFA, qui la reverse périodiquement à l'apprenti qui sera informé de la participation financière de la Région.

- **Le permis de conduire**

La Région prévoit une aide au permis pour les apprentis en dernière année de niveau V (CAP, CAPA...) inscrits dans un CFA ou section d'apprentissage. Le montant de la participation est de 500 € versée à l'apprenti inscrit dans une auto-école agréée et labellisée «Permis à 1€».

- **La mobilité**

La Région favorise les échanges européens qui permettent aux jeunes apprentis de se familiariser avec d'autres méthodes de travail et d'approfondir leur savoir-faire sur les métiers.

Plus de renseignement sur www.europass.cedefop.europa.eu

Les aides au transport

La Région a mis en place des offres de transport avantageuses pour les demandeurs d'emploi, les salariés et les apprentis.

Plus de renseignement sur www.ter-sncf.com



notes

A series of horizontal dotted lines for taking notes.

notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....





notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.

notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....





notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



laRegion.fr

Demandeurs d'emplois et jeunes en insertion

 **N°Vert 0 800 00 70 70**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Salariés et chefs d'entreprise

 **N°Vert 0 800 00 74 74**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

VAE

 **N°Vert 0 800 00 73 73**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.laregion-seformer.fr

www.apprentissagelr.fr

www.100metiersenlr.fr

- Ce document a été imprimé sur papier PEFC, blanc sans chlore issu de forêts gérées durablement - 10-31-2003 - CBA / 10-01/203
- Direction de la Communication de la Région Languedoc-Roussillon - Novembre 2011



• sensinédit

Hôtel de Région
201 avenue de la Pompignane
34064 Montpellier cedex 2
Tél. 04 67 22 80 00

